Règlement de la Ronde du fort de l'heurt

<table>
<tr><td>Article 1</td><td>Organisation : La Ronde du fort de l'heurt est organisée par la municipalité du Portel . Les courses sont ouvertes à tous les athlètes licenciés ou non licenciés . Les participants courent sous leur propre responsabilité et l'organisation se dégage de tout vol .</td></tr>
<tr><td>Article 2</td><td>Certificat médical obligatoire ou licence sportive athlétisme conditions strictes pour avoir un dossard : Selon la nouvelle réglementation relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage , chaque participant devra présenter lors de l'inscription un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins d'un an . Les licenciés fourniront la photocopie de leur licence sportive 2025/2026 . Les parents des mineurs devront également présenter un QS (Questionnaire de Santé) dûment rempli à la date de la course avec signature obligatoire .</td></tr>
<tr><td>Article 3</td><td>Sécurité et Assistance Médicale : L'organisation est garanti en responsabilitée civile par la PNAS . La sécurité sur le parcours sera assurée par OPALE SECOURISME et une équipe de Signaleurs bénévoles ainsi que des agents territoriaux .
Individuelle accident : Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leurs licence.</td></tr>
<tr><td>Article 4</td><td>Dossards : Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 10 heures à la salle Yves Montand à le Portel . Clôture des inscriptions 20 minutes avant le départ de la course .
Rappel : Aucun dossard ne sera délivré sans inscription à jour et sans pièce d'identité</td></tr>
<tr><td>Article 5</td><td>Droit d'inscription :
<table>
<tr><td>5 Km</td><td>7 Euros</td></tr>
<tr><td>11 Km</td><td>10 Euros</td></tr>
<tr><td>Duo Mixte (Hommes/Femmes Obligatoire)</td><td>14 Euros</td></tr>
<tr><td>Marche</td><td>4 Euros</td></tr>
<tr><td colspan="2">Courses Enfants « Poussins , Benjamins , Minimes GRATUIT »</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Article 6</td><td>Horaires et Distances :
14h30 : Baby athé 2020 et après distance 300 Mètres
14h45 : Ecole d'athlétisme 2017-2019 distance 400 Mètres
15h00 : Poussins , Poussines : 2015-2016 distance : ~ 1 Km 500
15h15 : Benjamins G et F et Minimes G et F 2011-2014 distance : ~ 3 Km
16h30 : Course ~ 5 Km (1 tour) et ~ 10 Km (2 tours)
Cadets , Juniors ,Seniors , Masters 0 à Masters 10 H et F .
16h35 : Marche H et F (1 tour)</td></tr>
<tr><td>Article 7</td><td>Récompense : Cadeau de bienvenue à tous les 500 premiers participants inscrits sur les courses chronométrées . Grande Tombola avec de nombreux lots après la remise des récompenses (présence obligatoire)</td></tr>
<tr><td>Article 8</td><td>Résultats et Classement: A 18h30 Salle Yves Montand . Les résultats et classements seront affichés dans la salle et paraîtront sur le site CHRONOPALE : https://www.chronopale.fr</td></tr>
<tr><td>Article 9</td><td>Cette course est inscrite au Challenge du Pays Boulonnais</td></tr>
</table>

Le Portel
comme on l'aime